

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-775275

143204



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 09 633 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAHRI MOHAMED

Date de naissance : 10-11-1970

Adresse : 392 EL KHEIR SI DE MAAROUF

Tél. : CASA Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/12/2022

Nom et prénom du malade : BAHRI MOHAMED

Age : 52 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Gastro + coquelic et Asthme.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : 17. Dahri

Le : 27/12/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MEFRA 456, Btissment El Kheir Sidi Maârouf Casablanca	27/12/22	189,00 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur KHADRAOUI Mohammed Rachid

- Spécialiste en Médecine du sport de l'université de NICE-SOPHIA ANTIPOLE (France)
- Diplôme de l'université d'Echographie Clinique de l'université de Montpellier (France)
- Expert Medical : D.I.U. de Médecine légale et Réparation Juridique RENNES (France)
- Auprès des Tribunaux Marocains
- Autorisé par le Ministère de la Santé pour délivrer les certificats de conduite automobile toutes catégories

الدكتور الحضراوي محمد رشيد

- متخصص في الطبي الرياضي من جامعة نيس صوفيا أنطليوليس (فرنسا)
- الفحص بالصدى من جامعة مونبولي (فرنسا)
- خبير في الطب الشرعي من جامعة رين (فرنسا) ومحلف لدى المحاكم المغربية.

طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم الشواهد الطبية الخاصة بخصوص السياقة جمیع الفئات



27/12/2022

Rachid Mohammed.

6f.20 x 6

2°/ Lanzén 300 mg

1 ml / 1 le soir

5.

10.30

2°/ Doliprane

100 mg 3x1

5.

20.00

3°/ Hansal Multivitamin

5.

PHARMACIE TAKI
455, Lotissement El Haddioui
Sidi Maârouf Casablanca

1er le Mat



PPV: 10DH30
PER: 09/25
LOT: L3205

تجزئة الحديوي رقم 137 الطابق الأول سيدى معروف - الدار البيضاء
Lotissement Haddioui, N° 137, 1er Etage Sidi Maârouf - Casablanca
GSM: 06 78 2767 20 - Fixe : 05 22 58 4455



PPV 67,20



PPV 67,20



PPV 67,20



PPV 67,20



PPV 67,20



PPV 67,20

